



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

27^e séance plénière

Mardi 7 octobre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : lettre du Président du Comité des conférences (A/52/340/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée va tout d'abord examiner le document A/52/340/Add.1 contenant une lettre datée du 6 octobre 1997 qui m'a été adressée par le Président du Comité des conférences. Comme les Membres le savent, l'Assemblée, au paragraphe 7 de sa résolution 40/243, a décidé qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Comme il est indiqué dans la lettre que je viens de citer, le Comité des conférences a recommandé que l'Assemblée générale autorise le Comité de l'information à se réunir pendant la partie principale de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte la recommandation du Comité des conférences?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan, S. E. M. Abdulaziz Kamilov.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*interprétation du russe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ces fonctions élevées et vous dire que nous sommes convaincus que les travaux de la présente session seront couronnés de succès. Je tiens également à remercier sincèrement l'Ambassadeur Razali Ismail pour la contribution remarquable qu'il a apportée aux travaux de la précédente session de l'Assemblée générale qu'il a présidée.

Les transformations qui ont eu lieu dans notre monde au cours des dernières années et l'apparition d'un système géopolitique des relations internationales qualitativement nouveau font que l'ONU doit s'adapter aux réalités nouvelles en créant un mécanisme international souple et efficace apte à prendre des mesures efficaces pour relever les nouveaux défis de notre temps.

En Ouzbékistan, nous jugeons de manière positive le plan de réforme de l'ONU qui a été proposé par le Secrétaire général, Kofi Annan. Même si plusieurs de ces propositions doivent être étudiées de près et élaborées plus avant, nous pouvons déjà relever certains points concrets qui

méritent nos encouragements. Avant tout je veux parler de la décision d'élargir la composition du Conseil de sécurité en y incluant l'Allemagne et le Japon qui jouent actuellement un rôle important sur la scène politique et économique mondiale.

Nous sommes également en faveur de l'augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité, ce qui, à notre avis, garantirait une représentation plus démocratique des autres États au sein de cet organe.

Pour promouvoir l'efficacité dans l'application des résolutions adoptées par l'ONU, il importe de renforcer et d'étendre les pouvoirs du Secrétaire général. Nous estimons qu'il convient en outre d'appuyer la proposition de créer un poste de Vice-Secrétaire général.

Nous considérons en outre que l'idée de regrouper toutes les entités de l'ONU se trouvant dans différents pays sous un même drapeau au sein de ce qu'on nomme la «Maison des Nations Unies» est tout à fait justifiée.

La réforme de la structure administrative de l'ONU permettra de redistribuer les fonds économisés pour renforcer les programmes de développement.

La création d'une entité unique de lutte contre la criminalité, le terrorisme, le trafic des drogues et le blanchiment de l'argent, est également une proposition qui vient à point nommé.

Les propositions qui visent à fusionner les départements économiques et sociaux en réduisant les effectifs du personnel administratif au Secrétariat et en remplaçant le Département des affaires humanitaires et en créant un Bureau de coordination des secours d'urgence allégé qui serait chargé de coordonner toutes les activités d'exécution des projets d'aide entrepris par toutes les institutions de l'ONU, méritent également notre attention.

Le maintien de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale et la création de conditions permettant le développement durable des États de la région figurent parmi les lignes directrices de la politique étrangère de l'Ouzbékistan. Pour atteindre ces objectifs, l'Ouzbékistan a présenté des initiatives concrètes, en particulier à la tribune de l'ONU.

Je voudrais saisir cette occasion pour attirer de nouveau l'attention sur un certain nombre de problèmes qui appellent une solution immédiate, tant aux niveaux régional qu'international.

Je veux tout d'abord parler de la poursuite du conflit en Afghanistan, qui est devenu particulièrement meurtrier dernièrement et de l'instabilité qui persiste au Tadjikistan.

Notre position de principe concernant le règlement du problème afghan demeure inchangée; ses éléments principaux comprennent le maintien de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, le rejet du recours à la force comme moyen de régler ce conflit, l'interruption de toute ingérence étrangère, l'imposition d'un embargo sur les armes, la participation de toutes les principales forces impliquées dans le conflit à un processus de paix se déroulant par étapes, la mise en oeuvre du processus de paix sous les auspices de l'ONU avec la participation de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), et la création d'un gouvernement de coalition fondé sur une large représentation des différentes parties de l'opposition.

Nous partageons les vues du Secrétaire général selon lesquelles si la guerre civile insensée qui fait rage en Afghanistan doit prendre fin, les participants régionaux et internationaux doivent assumer de nouvelles responsabilités. Bien que la situation afghane se soit compliquée dernièrement, on a pu déceler récemment l'apparition de tendances qui peuvent et doivent assurément être mises à profit pour entamer le processus de paix.

La proposition visant à imposer un embargo sur les livraisons d'armes mérite une attention particulière. L'Ouzbékistan a déjà proposé à plusieurs reprises d'imposer une telle mesure qui devrait être considérée comme étant une condition essentielle pour mettre fin à l'ingérence étrangère dans les affaires de l'Afghanistan. Dans la situation régnant en Afghanistan, nous sommes conscients des difficultés techniques liées à l'application de cette mesure. Néanmoins, nous ne pensons pas qu'elles sont insurmontables. À notre avis, le processus visant à imposer un embargo sur les armes devrait se dérouler en deux étapes : premièrement, le Conseil de sécurité devrait adopter une résolution sur l'embargo qui aurait un caractère politique, deuxièmement, l'ONU mettrait sur pied un mécanisme de contrôle pour surveiller son application.

Nous nous félicitons des efforts redoublés que mène l'Organisation pour résoudre le problème afghan, notamment de la nomination de M. Brahimi en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général. Nous espérons que l'ONU appuiera également notre proposition de créer un groupe de contact rassemblant les pays limitrophes de l'Afghanistan, ainsi que les États-Unis, la Russie et d'autres pays intéressés, sans oublier bien sûr les représentants des différentes forces afghanes.

L'Ouzbékistan souscrit pleinement au principe de l'indivisibilité de la sécurité nationale, régionale ou mondiale. Mon pays a été un des premiers États nouvellement indépendants à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, en 1993, l'Ouzbékistan a invité la communauté internationale à déclarer l'Asie centrale zone exempte d'armes nucléaires et nous continuons d'oeuvrer pour que cette initiative prenne corps.

La tenue à Tachkent d'une conférence internationale consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale du 14 au 16 septembre dernier, sous les auspices de l'ONU, qui a réuni des représentants de haut niveau venus de plus de 60 pays et organisations internationales, est venue concrétiser la politique que nous entendons mener. Cette rencontre a représenté un événement international marquant dans l'histoire de la région. Cependant, nous sommes conscients que le processus d'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale n'est pas un acte politique ponctuel. Il doit être mené conformément aux accords existants et en tenant compte de l'expérience acquise au niveau international dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À cet égard, il convient, au niveau régional, que les États participant à cette initiative accroissent leurs efforts. Ces efforts doivent tendre à faire respecter le régime de la non-prolifération, à assurer la sécurité écologique des productions risquées liées aux matières premières nucléaires et à prévenir les fuites de technologies et de matières nucléaires.

Au niveau international, il est nécessaire de donner la priorité à la solution des problèmes régionaux. Lorsque nous aurons établi des régions sûres et stables nous pourrons alors nous orienter progressivement vers la sécurité globale. En d'autres termes, en ce qui concerne le règlement des problèmes au niveau mondial, il est essentiel de partir du régionalisme pour aller vers le mondialisme.

Il est également nécessaire d'examiner au fond les garanties de sécurité fournies aux États non nucléaires, en premier lieu à ceux qui sont inclus dans des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons besoin d'entreprendre une action commune pour promouvoir la non-prolifération et assurer une sécurité nucléaire mondiale à partir de la solution des problèmes régionaux. La question de la non-prolifération doit être examinée en étroite liaison avec la réduction importante des autres types d'armes de destruction massive.

L'Ouzbékistan apprécie vivement l'appui des organisations internationales — et en premier lieu celui de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) — à l'initiative de l'Asie centrale. Nous demandons à l'Assemblée générale, à son Président, au Secrétaire général, de contribuer à l'adoption d'une résolution spéciale pour donner du poids à l'initiative visant à déclarer l'Asie centrale zone exempte d'armes nucléaires et pour nommer un groupe d'experts des Nations Unies à l'effet d'examiner la forme et les éléments d'un accord régional sur cette question.

Notre coopération dans le cadre de l'OSCE constitue également une contribution importante au renforcement de la sécurité générale en Asie centrale. Pour nous, la tenue du séminaire du Bureau élargi de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, dans la capitale de l'Ouzbékistan en septembre 1997, symbolise la reconnaissance par la communauté mondiale de l'importance de l'Asie centrale dans les questions relatives au renforcement et à la stabilité de la paix aux niveaux régional et mondial.

La création d'un bataillon de soldats de la paix de l'Asie centrale regroupant le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan a constitué un pas important vers le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Pour la première fois, des exercices collectifs importants du bataillon collectif de soldats de la paix de l'Asie centrale — Centrazbat 97 — se sont déroulés sur le territoire de l'Ouzbékistan avec la participation des forces multilatérales. Ces exercices ont constitué un test dont le succès a confirmé la capacité de ce bataillon d'être intégré aux forces de réserve des Nations Unies.

Une fois de plus, du haut de cette tribune, nous demandons à la communauté mondiale d'unir ses efforts pour lutter contre la grave menace qui existe non seulement en Asie centrale mais dans le monde entier. Je pense ici à la situation écologique dans le bassin de la mer d'Aral.

La présente session de l'Assemblée — l'«Assemblée de la réforme», comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, l'a qualifiée — doit donner un nouvel élan à l'action conjointe de la communauté mondiale dans la lutte contre la criminalité organisée, le trafic des drogues et le terrorisme. Il est indispensable d'élaborer des programmes transnationaux de lutte contre ces défis et ces menaces.

Nous sommes en mesure d'affirmer que si les conditions et les tendances favorables actuelles se confirment,

l'Asie centrale, compte tenu de sa position géostratégique, de son énorme potentiel en ressources naturelles, humaines et énergétiques, jouera au XXIe siècle un rôle de premier plan.

L'interdépendance de la situation qui se fait jour en Asie centrale, le processus d'élaboration du système paneuropéen et les perspectives d'évolution dans le continent asiatique signifient que la communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures pour garantir une paix sûre et la stabilité dans cette région, parallèlement à son développement durable.

M. Koba (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je voudrais, avant tout, me joindre aux éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation centrafricaine pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session ordinaire. Le choix porté sur votre personne est le témoignage fait à votre pays, l'Ukraine, pour le rôle important qu'il ne cesse de jouer sur la scène internationale. La somme d'expériences et vos qualités de diplomate chevronné sont un gage pour la réussite de nos travaux, aussi puis-je vous assurer de notre concours et de notre disponibilité.

À votre prédécesseur, M. Razali Ismail, je voudrais également exprimer toute notre satisfaction pour le talent et la compétence avec lesquels il s'est merveilleusement acquitté de son mandat. Que M. Kofi Annan, Secrétaire général, dont la nomination n'est que juste récompense de tant d'années au service de l'ONU, reçoive le soutien renouvelé du peuple et du Gouvernement centrafricains.

Cette session se tient à un moment délicat de l'histoire de notre Organisation, tant elle est confrontée à de multiples problèmes d'ordre politique, économique, social, culturel, juridique, institutionnel qui appellent des réformes adéquates.

Rénover l'ONU pour en faire une organisation dynamique, démocratique et efficace, constitue un défi majeur de la présente session que le Secrétaire général a qualifiée, à juste titre, dans sa déclaration d'ouverture, d'«Assemblée de la réforme». Son brillant rapport, présenté le 16 juillet 1997, répond parfaitement à l'attente des États Membres de l'Organisation des Nations Unies tant il met en exergue non seulement les défis qui nous attendent au seuil du premier siècle d'un nouveau millénaire mais également et surtout formule des propositions aux fins d'une action à plus long terme.

L'ONU a un rôle très important à jouer dans les domaines de la sauvegarde et du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde; la promotion du développement économique et social; la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice. L'ONU doit donc être réformée et renforcée pour mieux faire face aux nouvelles données auxquelles le monde est aujourd'hui confronté. Et la République centrafricaine apportera sa modeste contribution à cet exercice combien important, en étroite collaboration avec les pays membres de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés.

Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, la République centrafricaine souhaite son élargissement afin de répondre à une représentation géographique équitable.

Mais que dire de ce fossé toujours croissant entre les trois quarts de l'humanité et le reste, et de cette prolifération de conflits armés sur fond d'intolérance, de tensions ethniques ou de confrontations politiques meurtrières qui mettent la paix et la sécurité internationales en danger, et sur lesquels notre Organisation semble n'avoir toujours pas de prise réelle?

Nous croyions pourtant, quelques années plus tôt, lorsqu'une série d'événements majeurs vînt radicalement changer l'ordre ancien de l'après-guerre, que le monde allait enfin entrer dans une ère nouvelle, puisqu'il en est résulté, à l'époque, une nette amélioration du climat politique international et de nouvelles possibilités de coopération qui devaient instaurer la confiance entre les nations et faciliter la recherche du compromis sur la plupart des questions intéressant la communauté internationale.

C'était malheureusement faire preuve de trop d'optimisme. En évoquant la triste réalité d'aujourd'hui, je pense notamment à ces nombreuses vies humaines perdues inutilement en Algérie et à ces milliers d'enfants et de femmes arrachés de force à leurs foyers, et qui paient encore dans la République du Congo voisin, au Burundi, en Sierra Leone, en Somalie, ou ailleurs, un lourd tribut à cause de nos imperfections, de nos propres contradictions et de nos intolérances.

Et je crois qu'il est temps d'interpeller la communauté internationale et notre Organisation — dont la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales semble dans ce cas précis en totale inadéquation avec la gravité de cette situation hautement préoccupante — pour qu'elle s'engage résolument dans les conflits qui se déroulent désormais à l'intérieur même de nos États. C'est à ces nouveaux conflits, pour la prévention et la gestion desquels

nous sommes encore insuffisamment préparés, et qui sont les plus attentatoires aux droits fondamentaux de la personne humaine que nous devons réfléchir dès maintenant, car il en va de l'existence même de nos États, de l'équilibre et de la cohésion de la communauté internationale.

Et c'est à juste titre également que la République centrafricaine a accueilli favorablement la convocation, le 25 septembre dernier, de la réunion ministérielle des pays membres du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique. Les recommandations qui seront issues des différentes délibérations devraient être suivies d'effets.

La délégation centrafricaine se réjouit néanmoins de voir que des progrès significatifs vers la paix aient été faits en Angola, au Libéria, en Haïti. Mais elle persiste à croire que beaucoup d'efforts restent encore à faire par les parties en cause pour surmonter les obstacles actuels à la réconciliation et au retour de la paix au Moyen-Orient, en Afghanistan, et à Chypre.

Contrairement à d'autres régions du monde, où la reprise de la croissance économique est désormais irréversible, le manque de performance et la situation économique et sociale de l'Afrique demeurent toujours un sujet de préoccupation en cette ère de mondialisation. Nous ne sous-estimons pas pour autant l'ampleur et la complexité des problèmes cruciaux qui se posent à la communauté internationale en cette fin de siècle, et pour la solution desquels une nouvelle forme de coopération s'avère urgente et nécessaire, pour ne pas exclure de la marche du progrès et du bien-être social les trois quarts de l'humanité.

Mais l'Afrique continue encore de connaître d'énormes difficultés économiques puisqu'elle ne maîtrise pas certains facteurs externes de son développement tels que l'effondrement des cours de ses produits de base, le fardeau de sa dette et l'insuffisance des flux de capitaux qui ne lui permettent pas d'accéder à une croissance économique soutenue et au relèvement du niveau de vie de ses populations.

Qui plus est, le cas des pays les moins avancés, dont la plupart se trouvent sur le continent africain, ne cesse d'être criant malgré les timides progrès réalisés ici et là. Même si un nouveau contrat social a vu le jour du fait de la mondialisation, le principe de partenariat et de responsabilité partagée entre les pays les moins avancés et la communauté internationale tendant à un renversement du déclin socio-économique et à l'accélération du processus de la croissance soutenue et du développement durable devrait guider les deux parties dans leur engagement. Or, comment

entrer en compétition sans l'apport de l'aide publique au développement qui est en constante diminution?

Cette situation préoccupante appelle, à notre avis, une approche pragmatique de la coopération entre l'Afrique et ses partenaires, et notamment avec les institutions financières et monétaires internationales qui ne devraient pas perdre de vue ces facteurs lorsqu'elles déterminent les modalités de leur coopération avec ce continent et de son accès aux ressources mondiales. Et l'on n'insistera jamais assez sur la nécessité urgente d'une grande responsabilité et d'un engagement beaucoup plus ferme de l'ensemble de la communauté internationale à l'égard de ce continent en plein naufrage économique et social, car c'est grâce à cette nouvelle prise de conscience que l'Afrique pourra enfin être sauvée du chaos et de l'anarchie dans lesquels elle s'enfoncé davantage.

Sans progrès économique et social, on ne peut évidemment parler ni de paix, ni de démocratie, comme quoi, paix, démocratie et développement riment ensemble. Et c'est d'autant plus vrai que ce pays, la République centrafricaine — jadis connu pour sa vocation pacifique, surnommé la Suisse africaine, où il ne se passait pas un jour ou son Président Ange-Félix Patassé, porté à la magistrature de l'État par des élections libres et démocratiques, ne prêche la paix et le dialogue dans la sous-région de l'Afrique centrale — ait récemment pu donner, à la grande stupéfaction du monde entier, le triste spectacle d'un pays en proie à ce qu'il est commun d'appeler «les mutineries à répétition de Bangui», faute de n'avoir pas eu l'occasion de consolider sa jeune expérience démocratique par un développement économique et social soutenu.

Le cas de la République centrafricaine est assez révélateur de l'origine et des causes de cette vague de violence qui secoue actuellement notre sous-région, car ces mutineries, qui avaient tragiquement duré une année entière et qui avaient failli faire basculer le pays entier dans la guerre civile, avaient réellement pour toile de fond une tentative à caractère tribal de reconquête du pouvoir, mais surtout, une manipulation extérieure visant à mettre fin à notre processus démocratique. Mais elles n'auraient pas été possibles sans le contexte économique et social très difficile dans lequel le pays s'est vu plongé à l'époque par les effets conjugués d'un lourd héritage, de la dévaluation, sans les mesures d'accompagnement du franc CFA et de la faiblesse chronique des recettes du Trésor public ayant pratiquement mis l'État dans une situation où il ne pouvait plus régulièrement payer les salaires de ses agents.

Le bilan de cette crise frise la catastrophe puisque les dégâts occasionnés par les tristes événements d'avril, de mai et de novembre 1996 ont sérieusement mis à mal les possibilités de développement économique et social du pays. Le Comité technique mis en place pour évaluer les dégâts en était arrivé à la conclusion qu'il fallait, rien que pour les deux premières mutineries, déboursier au total une somme de 41 926 000 298 francs CFA, pour réparer les pertes subies par l'État, les entreprises, les projets et les particuliers, sans compter le coût d'une action en faveur des nombreuses victimes de cette crise.

C'est dire qu'en sus de la mobilisation nécessaire de toutes les forces vives de la nation qu'appelle de tous ses vœux S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République, pour le retour de la paix et de la concorde nationales afin de jeter les bases d'une véritable relance économique du pays, il est aussi décent que nos partenaires et la communauté internationale se mobilisent à nos côtés et non contre nous, car la République centrafricaine entend poursuivre et consolider le processus démocratique dans lequel elle s'est résolument engagée.

Car il faut aussi, en plus du soutien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui vient de le féliciter à cet égard, donner à ce pays déjà enclavé les moyens nécessaires de continuer, comme il l'a toujours fait par devoir moral, d'être une terre d'accueil, d'hospitalité pour ces frères et soeurs soudanais, rwandais, burundais, congolais et autres encore qui paient un lourd tribut pour nos intolérances, nos tensions ethniques et nos querelles politiques meurtrières.

C'est bien dans le malheur qu'on reconnaît les vrais amis, et le nôtre a permis au peuple centrafricain de mesurer toute la sympathie et la solidarité dont il a été l'objet durant les moments les plus difficiles de son histoire. Au nom de S. E. M. Ange-Félix Patassé, Président de la République, chef de l'État, du Gouvernement et du peuple centrafricains, je voudrais donc remercier à nouveau toute la communauté internationale et plus particulièrement la France, la République fédérale d'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Gabon, le Tchad, le Sénégal, le Togo, le Mali, le Burkina Faso, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et l'Union européenne pour le soutien et le précieux concours qu'ils ont bien voulu et ne cessent de nous apporter.

Et c'est enfin le lieu de remercier notamment tous les États membres du Conseil de sécurité qui, le 6 août dernier, ont à l'unanimité adopté la résolution 1125 (1997) sur la

République centrafricaine. Cette prise de position, qui a eu pour effet immédiat de persuader les tentatives ouvertes de déstabilisation, a permis et permettra encore à la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), de mieux assurer la paix et la sécurité dans la capitale centrafricaine et dans les régions de province.

Cette paix est encore très fragile et précaire. C'est pourquoi nous lançons ici, au nom du peuple centrafricain tout entier, un appel pressant aux Nations Unies pour que le mandat de la MISAB soit prorogé jusqu'à ce que la République centrafricaine puisse se doter d'une armée nationale loyale et capable de garantir la pérennité de ses institutions républicaines.

En terminant, je souhaite le plein succès de nos travaux, qui reposent toujours sur le principe de l'universalité, cher à notre Organisation.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jérémie Bonnelame, Ministre des affaires étrangères des Seychelles.

M. Bonnelame (Seychelles) : Je souhaiterais en prenant la parole, profiter de l'occasion qui m'est ainsi offerte pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de notre Assemblée générale.

Je souhaiterais également exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali de la Malaisie, pour le savoir-faire et l'engagement avec lesquels il a su diriger nos travaux lors de la dernière session de l'Assemblée.

À Monsieur le Secrétaire général et à ses collaborateurs, je voudrais exprimer toute mon appréciation pour les démarches souvent difficiles entreprises au cours de l'année en faveur de la paix, non seulement entre les peuples, mais également au sein de différentes unités nationales. Elles mettent clairement en valeur le rôle des Nations Unies et de ses principes, auxquels je suis heureux de réaffirmer l'attachement du peuple seychellois. Ces démarches ont également été menées en faveur du développement, de la sauvegarde de l'environnement et de la protection des faibles. Elles l'ont été aussi en faveur des apatrides et des réfugiés de pays souvent marginalisés.

Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies cohérente, efficace, dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Le Secrétaire général nous a proposé un train de réformes dans ce sens, et

la République des Seychelles appuie solidement cette initiative.

Les Seychelles sont un petit État insulaire. Elles ont néanmoins tout mis en oeuvre en vue de s'insérer pleinement dans la vie internationale et dans l'économie mondiale. Dans cette logique, elles ont soumis leur demande afin d'être membre de l'Organisation mondiale du commerce, et aujourd'hui, notre pays est déjà membre de la Commission de l'océan Indien, du Marché commun de l'Afrique australe et orientale et, tout récemment, de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a adopté en conséquence une politique économique ouverte et attractive, mais demeure malgré tout confronté aux handicaps inhérents à son état d'insularité, que le manque de ressources humaines et naturelles, de même que l'étroitesse du marché intérieur, font ressentir avec plus d'acuité.

Il importe donc que, suite à la Conférence de la Barbade de 1994, et conformément aux diverses résolutions des instances internationales, la communauté internationale entende l'appel des petits États insulaires en vue de les aider à jeter et à affermir les bases d'un développement durable. Tout comme les grands pays, les petits États insulaires sont animés de mêmes aspirations, sont confrontés aux mêmes besoins, sinon davantage. Toutefois, ils sont désavantagés par la limitation de leurs moyens beaucoup plus réduits et leur économie structurellement fragile. C'est pourquoi, pour plus d'équité, il convient de trouver des critères spécifiques qui leur permettraient de s'intégrer harmonieusement dans le processus global de la coopération et du développement économique, tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Ces derniers temps, les Seychelles ont subi un des revers remarquables du changement climatique. Des pluies torrentielles et continues d'une rare intensité ont causé des pertes en vies humaines, provoqué des inondations, des bouleversements de terrain, entraîné la destruction d'infrastructures diverses et d'habitations. Elles ont également constitué une menace pour notre environnement, si précieux à la qualité de notre vie, et de son écosystème, particulièrement au niveau de la zone côtière.

Pour un petit État qui veut se mettre à la vitesse du développement, un bouleversement soudain, et lourd en conséquences économiques, entre autres, a des effets en profondeur qui ne se perçoivent pas immédiatement.

Je profite de l'occasion pour remercier le Département des affaires humanitaires des Nations Unies, d'avoir envoyé rapidement une mission d'évaluation afin de constater non

seulement les dégâts causés, mais aussi les menaces qu'un tel bouleversement représente pour l'avenir, dans la perspective du changement climatique en cours au niveau planétaire. Je voudrais signaler par ailleurs que cette mission a été suivie d'un appel d'assistance lancé à la communauté internationale — autant de faits auxquels le peuple seychellois est très sensible.

Je voudrais, pour terminer, exprimer le souhait que l'avenir de notre planète se construise pour le meilleur, en dépit de difficultés nombreuses qui apparaissent. L'Organisation des Nations Unies, grâce à ses initiatives et aux efforts conjugués de tous les peuples, y parviendra très certainement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères et à la coopération de la Guinée équatoriale, S. E. Don Miguel Oyono Ndong Mifumu.

M. Oyono Ndong Mifumu (Guinée équatoriale) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je suis heureux d'ajouter ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter pour le grand honneur qui a été conféré à votre personne et à votre pays en vous élisant à la présidence de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous nous retrouvons mus par des aspirations communes en faveur de l'avenir de l'humanité. Nous nous retrouvons de nouveau ici pour vous transmettre les voeux chaleureux de solidarité, de paix et d'espoir du peuple et du Gouvernement de la République de la Guinée équatoriale, et plus particulièrement pour exprimer le point de vue de mon pays sur les thèmes qui font l'objet du débat de la présente session.

Trois ans nous séparent du nouveau millénaire et cette période nous impose de réfléchir aux défis qu'il nous réserve. En un laps de temps très court, nous sommes passés d'un monde bipolaire marqué par la guerre froide et les affrontements stratégiques et idéologiques à la nouvelle dynamique de la mondialisation et de l'interdépendance dans les relations entre les États du monde.

En effet, si l'on prend en compte le millénaire qui prend fin et le demi-siècle qui s'est écoulé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, force nous est de reconnaître que beaucoup a été accompli dans les domaines du progrès de l'humanité, surtout en matière de développement économique, scientifique et technologique. Mais malheureusement, des zones d'ombre et d'incertitude subsistent quant à l'avenir de l'homme sur la terre et aux possibilités d'instaurer une paix et une sécurité mondiales.

C'est ainsi que dans des pays du tiers monde comme le nôtre, la vie de millions d'êtres humains est affectée par le ralentissement du progrès et de leur développement en raison de l'extrême pauvreté, des guerres, des conflits armés, de la résurgence d'activités de mercenariat et du crime organisé, en définitive la violence aveugle qui frappe les populations avec son corollaire de désintégration de leur système social, politique et économique.

Nous pensons qu'il y a trop de facteurs de préoccupation pour nos peuples et il faut que les Nations Unies trouvent une solution durable et stable, à savoir l'élimination des pratiques néo-interventionnistes, la prévention des conflits, la réduction de la pauvreté, l'élimination des barrières néo-protectionnistes dans les échanges internationaux et la lutte contre le terrorisme, l'intégrisme et les nationalismes anachroniques. La protection de l'environnement, la lutte contre le trafic et la consommation de stupéfiants doivent également faire l'objet de l'action de tous. Tous ces phénomènes ne se limitent pas aux frontières territoriales des États et c'est la raison pour laquelle il faut la solidarité et la pleine participation de tous les pays du monde, dans le cadre d'une concertation et d'une coopération internationales plus coordonnées, pour trouver une solution à ces problèmes.

Cela crée la nécessité de réaliser des réformes démocratiques dans les institutions et organismes mondiaux. Il ne peut continuer d'y avoir une division du monde en catégories même si nous sommes d'accord pour dire que certains pays doivent assumer certaines responsabilités devant l'humanité, chaque fois qu'ils sont dans un sens responsables de certaines menaces qui pèsent aujourd'hui sur elle : la menace nucléaire, la production et la vente massives d'armes, la dégradation de l'environnement, l'exercice du pouvoir absolu sur l'économie et les finances et les progrès des sciences, des technologies, ainsi que de l'information. Car, s'il existe aujourd'hui un tiers monde, c'est parce que quelqu'un s'en est servi pour construire un premier monde. Et nous n'allons pas attendre qu'il y ait un quart monde dont nous devons exploiter les moyens et les ressources qui nous permettraient de nous développer. Ce dont il s'agit c'est de faire retour aux pays en développement des ressources accumulées dans le premier monde — les pays du Nord. Pour ce faire, le système commercial mondial doit être juste, la pauvreté jugulée, le développement social et les progrès scientifiques et techniques des pays du tiers monde encouragés et le problème de la dette allégé. En bref, il faut réduire sensiblement la différence qui existe entre la qualité de vie des citoyens du Nord et ceux du Sud, dans un esprit de franche solidarité en faveur du progrès et du développement de l'ensemble des pays du monde.

Ce sont tous ces aspects qui doivent faire l'objet d'un débat pour que lors du prochain millénaire, nous puissions avoir une paix mondiale et un développement durables. Les Nations Unies doivent devenir une Organisation mondiale plus universelle, plus démocratique et pouvoir faire face avec dynamisme aux problèmes qui touchent le plus l'humanité; une ONU modernisée, mise à jour, adaptée à son époque et exprimant la volonté unanime de toutes les nations, d'où la nécessité de sa restructuration.

À cet égard, la Guinée équatoriale partage avec nombre d'autres pays l'avis selon lequel il faut introduire des réformes au sein des organes de prise de décision des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité. S'agissant de ces réformes, nous ne savons pas si les défauts qui ont empêché l'ONU de fonctionner avec davantage de souplesse et d'efficacité sont dûs au nombre des États membres du Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas non plus sûrs qu'en augmentant le nombre de membres permanents, nous aurons une Organisation des Nations Unies plus représentative. Ce que l'on recherche c'est un plus grand nombre de voix qui expriment la volonté des peuples d'instaurer un monde plus prospère, pacifique et caractérisé par une stabilité permanente. Si l'on ne confère pas à l'Assemblée générale ses droits légitimes, il serait logique qu'il y ait au sein du Conseil de sécurité plus de membres représentatifs de leur région et que les règles du veto tiennent compte des intérêts de la majorité.

Pour la Guinée équatoriale, ce qui importe, c'est que le mécanisme de concertation, et surtout l'esprit d'équité et de justice au sein de l'Organisation des Nations Unies, prévalent. En tant que petit pays — en termes géographiques et démographiques — le fonctionnement démocratique de l'Organisation est une garantie pour la sécurité et la stabilité dans les relations internationales et surtout pour le respect scrupuleux du droit à la souveraineté de chaque nation.

Ce n'est pas en vain que nous déclarons que des pays comme le nôtre ne sont pas traités comme il conviendrait dans les relations entre États. Tel est le cas, par exemple, du principe universel du respect des droits de l'homme fondamentaux, qui englobe aussi bien les droits politiques que les droits économiques et sociaux dont l'application est exigée de façon voilée.

Dans le cas concret de la Guinée équatoriale, il est ni compréhensible ni admissible que, en dépit des énormes efforts déployés en faveur de la démocratie participative et du respect des droits de l'homme, d'aucuns continuent de manipuler l'opinion publique internationale en projetant à

l'extérieur une image fautive de notre pays pour des motifs étrangers à ce principe universel. Nous pensons que personne ne détient des valeurs et des vertus absolues en la matière.

Toutefois, depuis plusieurs années, mon pays est parvenu à la conclusion que le respect des droits de l'homme est un processus continu et non une exigence ponctuelle tendant à imposer des critères et des volontés ne servant que les intérêts politiques et partisans de certaines personnes ou groupes. C'est dans ce contexte que le Gouvernement équato-guinéen, de son propre gré, participe et coopère à toutes les initiatives entreprises par les Nations Unies et certains pays amis pour consolider le respect des droits de l'homme dans notre pays. À cette fin, nous avons convenu de plusieurs programmes de formation, d'enseignement et d'information en matière des droits de l'homme avec la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Nous nous targuons également d'être un des seuls pays au monde qui, de son propre gré, soit convenu avec d'autres pays — en l'occurrence, avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique — d'un programme d'assistance technique et financière pour les activités visant à assurer, au sein de la société équato-guinéenne, un meilleur exercice de chacun des droits reconnus à l'être humain. Dans le cadre de ce programme, figurent de vastes réformes portant sur les lois qui régissent cet exercice, ainsi que sur la bonne conduite des affaires publiques. Ces activités ne sont entravées par aucune ingérence politique que provoqueraient des affinités idéologiques ou des intérêts partisans.

C'est pourquoi je confirme, du haut de cette tribune, à l'opinion publique internationale qu'en Guinée équatoriale, les droits de l'homme font partie intégrante des priorités du Gouvernement et de toutes les forces politiques de la nation, et leur évolution fait l'objet d'une autocritique et d'une évaluation permanente. Nous n'avons donc besoin ni de l'approbation ni de la tutelle d'aucune autre société ou institution pour évaluer cette réalité tangible. Nous n'avons pas non plus besoin d'une propagande, favorable ou défavorable, des médias internationaux qui sont au service d'intérêts ou de groupes de pression ayant d'obscur visées.

Bien entendu, nous sommes d'accord pour dire que, de la même façon que des pressions sont exercées sur les droits politiques des peuples, elles doivent être exercées avec la même intensité pour concrétiser l'appui en faveur du développement des peuples et du progrès des nations. Le désir de tout un chacun est d'obtenir, au troisième millé-

naire, le droit à la santé, à l'éducation, à un logement digne, à l'eau potable et à l'électricité, à l'alimentation et à l'habillement pour des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde. Bien sûr, cet objectif ne se sera pas concrétisé par des mesures et des politiques restrictives et des sanctions économiques discriminatoires. Nous constatons par ailleurs que, à situation égale, il n'y a pas d'égalité de traitement au niveau de la communauté internationale en la matière.

Toutefois, entièrement convaincue que nous devons être les acteurs et les protagonistes de notre propre développement, la Guinée équatoriale, aujourd'hui plus que jamais, suscite certaines convoitises et se transforme en une zone économique stratégique dans la sous-région de l'Afrique centrale. Sur le plan économique, notre pays vient d'accéder au rang de pays producteur de pétrole et les tentatives de déstabilisation pour servir des intérêts hautement hégémoniques et stratégiques ne manquent pas. Il y a exactement cinq mois, et grâce à la solidarité africaine de la République soeur de l'Angola, mon pays a échappé à une tentative d'invasion de mercenaires, organisée et financée par certains groupes politiques étrangers ayant des visées obscures et non avouées sur notre pays.

Aujourd'hui, dans la sous-région de l'Afrique centrale, subsiste un climat d'instabilité qui menace la sécurité régionale et continentale. Des plans, des stratégies et des mécanismes de déstabilisation s'élaborent bien au-delà de ses frontières, capables de détruire les démocraties naissantes. Des médias puissants y contribuent activement, désinformant l'opinion publique, déformant et modifiant systématiquement tout ce qui se passe dans la région. La situation en Angola, dans la République du Congo, au Rwanda, au Burundi, ainsi que les récents conflits qui ont éclaté dans la République démocratique du Congo, sont présentés à l'opinion publique internationale comme étant des scènes dantesques et apocalyptiques.

Nous avons demandé aux Nations Unies de suivre de près tout ce qui se passe dans cette région, et plus concrètement dans la zone du golfe de Guinée, qui va de l'embouchure du fleuve Niger jusqu'à l'enclave de Cabinda, et dans la région des Grands Lacs.

Dans le cas concret de la République du Congo, pays frère auquel nous unissent des intérêts communs, le Gouvernement équato-guinéen appuie résolument la médiation internationale du Président de la République du Gabon, M. El Had Omar Bongo, et du Représentant spécial des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous avons le pressentiment qu'actuellement en Afrique, une nouvelle guerre froide s'est déclarée, sur la base d'influences culturelles et linguistiques. Le fait d'être anglophone, francophone, lusophone ou hispanophone ne doit servir qu'à enrichir nos valeurs et notre capacité de coopération internationale, et ne doit pas être un facteur de confrontation et d'antagonismes hégémoniques. Ce phénomène affecte gravement les possibilités qu'a le continent africain d'unir ses efforts en vue de trouver une solution pacifique aux conflits. Nous lançons un appel aux Nations Unies et à l'OUA pour qu'ils entreprennent des actions de concertation visant à pallier ces différends.

Dans ce contexte, mon gouvernement s'efforce de maintenir son équilibre interne et régional, en menant une politique de dialogue, de concertation et de bon voisinage, autant d'éléments indispensables, capables de garantir la paix et la sécurité sur le continent.

Dans le cadre de ces changements politiques et économiques, les échecs et les difficultés n'ont pas manqué, mais nous avons continué et sommes décidés d'aller de l'avant, pour laisser derrière nous un passé historique qui a produit une grave régression économique, ainsi qu'une rupture des principes et des valeurs démocratiques. Nous souhaitons que la Guinée équatoriale s'intègre pleinement à la dynamique du changement et de la mondialisation, qu'elle s'intègre au courant rénovateur d'une économie de libre marché, avec une composante sociale élevée et un dialogue patriotique, souple et tolérant, entre toutes les forces politiques et la société civile du pays.

En effet, nous venons de tenir du 8 au 13 septembre de cette année une conférence nationale économique tendant à nouer un dialogue national visant fondamentalement à définir une stratégie concertée entre toutes les forces politiques, la société civile, les organisations non gouvernementales, les associations religieuses, et avec la participation d'organismes internationaux du système des Nations Unies, de la Banque mondiale, de l'Union européenne, d'institutions sous-régionales et régionales africaines et de pays amis, afin d'entreprendre des réformes structurelles dans le domaine de l'économie et du développement durable du pays, par l'exploitation rationnelle et transparente des ressources tirées du pétrole, des forêts et du secteur agricole.

Dans le domaine politique, nous poursuivons la réforme libre et transparente des lois qui régissent l'exercice des libertés démocratiques afin de réaliser une meilleure gestion des affaires publiques pour notre pays. Nous avons la ferme volonté politique d'atteindre ces objectifs et d'ho-

ner nos engagements, et nous faisons appel à la solidarité internationale.

Je ne peux terminer sans exprimer, au nom du Gouvernement de la Guinée équatoriale, nos chaleureuses félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour ses propositions rationnelles et judicieuses concernant la réforme des organes de l'ONU.

La Guinée équatoriale continuera d'appuyer ces efforts, visant à créer des mécanismes et des structures plus dynamiques et plus souples pour le maintien de la paix et la promotion d'un développement économique et social, équilibré et durable dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Muratbek Imanaliev, Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan.

M. Imanaliev (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement de la République kirghize et de son peuple, de féliciter mon collègue le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Oudovenko, de son élection aux hautes fonctions de Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, et de lui souhaiter plein succès dans ses entreprises. Qu'il me soit permis également d'exprimer les sentiments de respect que nous éprouvons pour son pays, qui joue un rôle important dans le règlement des questions régionales et mondiales.

Je tiens également à exprimer notre profonde reconnaissance au président de la précédente Assemblée générale, le représentant du peuple ami de la Malaise, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour les efforts dynamiques qu'il a déployés pour entamer un dialogue constructif sur la façon de réformer l'ONU.

Comme la communauté internationale tout entière, le Kirghizistan espère que la présente session réalisera de réels progrès en ce qui concerne la question complexe de la réforme de l'ONU. Nous sommes certains que la session sera en mesure de répondre aux problèmes que connaît l'Organisation aujourd'hui, pendant cette période difficile et complexe. Le Président et le gouvernement de mon pays appuient pleinement les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, visant à renforcer l'efficacité de l'ONU, et sa capacité de relever dument et judicieusement les défis d'un monde en mutation rapide. Nous sommes certains qu'une ONU renouvelée incarnera véritablement les buts et principes énoncés dans sa Charte, assurant ainsi l'harmonie des intérêts de tous ses Membres au nom de la paix et du

progrès. Nous sommes prêts à appuyer toutes les propositions qui poursuivent cet objectif.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, la question de l'amélioration de ses méthodes de travail n'est pas moins importante que celle de l'élargissement de sa composition. Le Kirghizistan croit que ces questions doivent être examinées ensemble. Nous continuons d'appuyer la candidature du Japon et de l'Allemagne à des sièges de membres permanents du Conseil de sécurité. Cependant, à notre avis, les membres permanents du Conseil de sécurité doivent également inclure un représentant de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine.

L'humanité se trouve maintenant à la veille d'un nouveau millénaire et les changements qui ont lieu modifient son image, et déplacent l'accent sur les modèles qui permettent de comprendre et d'expliquer notre monde. L'effondrement d'un monde bipolaire nous a fourni l'occasion de concentrer nos efforts sur les problèmes que posent la pauvreté, les soins de santé, l'éducation, le développement économique et la démocratie. Toutefois, nous sommes encore tous confrontés à la menace des conflits locaux et régionaux, du terrorisme international, du crime organisé, du trafic des stupéfiants et des armes, de la prolifération des armes de destruction massive et de la détérioration de l'environnement. Tous ces aspects négatifs de l'activité humaine menacent la tendance mondiale au renforcement de la paix et du progrès, sapent les nouvelles démocraties fragiles, affaiblissent les pays en développement, et menacent généralement tous les efforts axés sur l'édification d'un monde meilleur et plus sûr.

La période qui a suivi l'accession à l'indépendance a été décisive pour le Kirghizistan, dans le contexte de la formation de l'État et des nouveaux liens économiques et sociaux. Le pays cherche activement les voies et moyens de s'intégrer harmonieusement à la communauté internationale. Des succès certains ont déjà été obtenus sur cette route malaisée conduisant au renforcement des institutions démocratiques, à la réforme radicale de l'économie du pays, à l'amélioration de l'entente entre les ethnies, tout en renforçant la tolérance et en assurant les droits de l'homme.

Les dirigeants du pays se concentrent également sur les questions nationales et internationales qui doivent être traitées sur une base positive et permanente pour le bien-être de la population kirghize.

Notre pays a été le premier des nouveaux États indépendants à élaborer et à adopter un plan national d'action pour la protection de l'environnement. S'agissant de l'appli-

cation des décisions de la Conférence de Rio, le Kirghizistan réalise actuellement un projet national, Capacité 21, qui comprend trois éléments principaux : la coordination d'études écologiques et leur exécution, une gestion durable des ressources hydrauliques, la croissance économique et le développement social. Un décret du Président Akayev a permis d'adopter une stratégie nationale pour le développement durable qui reconnaît que l'homme et son existence harmonieuse avec la nature a la plus haute priorité. Le Kirghizistan a été le premier pays de la région à élaborer le concept de la sécurité écologique.

La Déclaration adoptée par la Conférence de Rio place les écosystèmes des montagnes parmi ceux qui sont particulièrement vulnérables aux impacts naturels et à ceux du fait de l'homme. Il est universellement reconnu que les peuples vivant dans les régions montagneuses portent des fardeaux économiques et sociaux plus lourds que ceux qui vivent dans les plaines.

Compte tenu de ces facteurs et de ces circonstances, et également sur la base des décisions du Fonds pour l'environnement mondial, notre pays a tenu une conférence internationale sur les problèmes des écosystèmes des montagnes. Les participants à la conférence ont proposé que soit proclamée une année internationale des montagnes, une proposition qui a été activement appuyée par le Président Akayev, dans son message aux délégués du forum des montagnes et dans sa lettre au Secrétaire général de l'ONU.

À la session ordinaire du Conseil économique et social au mois de juillet de cette année, à Genève, une résolution proclamant l'Année internationale des montagnes, parrainée par 44 pays, a été adoptée par consensus. La résolution demande au Secrétaire général de présenter à la session ordinaire du Conseil économique et social, en 1998, après consultation avec les gouvernements et avec les organisations internationales régionales et non gouvernementales, un rapport sur l'opportunité de proclamer l'Année internationale des montagnes et autres mesures pour assurer le développement durable des pays de montagne.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel aux gouvernements, et surtout aux autres coauteurs, leur demandant de fournir les informations pertinentes à verser au rapport complet établi sur la question par le Secrétaire général. J'espère que l'Assemblée générale à son tour prendra une décision consensuelle sur cette initiative.

En même temps, nous croyons qu'il est possible, avec l'appui des gouvernements, de soulever la question de l'élaboration d'un programme mondial d'action pour assurer

le développement durable des pays ayant des régions montagneuses, semblable au programme exécuté pour les petits États insulaires en développement.

Il ne fait aucun doute que l'écart économique existant entre les pays développés riches et le monde en développement s'est élargi ces dernières années. Les pays les plus pauvres ne sont pas en position de décoller économiquement ou socialement et continuent de perdre les moyens qui leur permettent de participer à l'économie mondiale. Nous pouvons supposer que si cette tendance persiste, leur nombre continuera de croître, ce qui représente une menace grave pour tout le développement humain. Nous devons mettre fin à cette tendance. Dans ce contexte, de l'avis des experts, les approches les plus prometteuses consistent à accroître les investissements dans les ressources humaines pour encourager l'application de technologies efficaces et écologiquement saines et pour réformer les structures des prix.

À notre avis, c'est précisément dans ces domaines que les activités de l'ONU, dans de nouvelles conditions, doivent être accélérées afin de promouvoir le progrès économique et social. Nous appuyons les efforts que le Secrétaire général déploie pour encourager un développement stable et durable.

Promouvoir la paix et la sécurité est une tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies. Nous attachons beaucoup d'importance aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et nous rendons hommage au courage et à l'altruisme du personnel des Nations Unies qui travaille dans des régions de conflit. Les efforts déployés par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gerd Merrem et les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) se sont achevés de manière heureuse le 27 juin 1997 à Moscou par la signature de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan qui a ouvert la voie à la transition du pays de la guerre à la reconstruction et au relèvement.

En tant que représentant d'un des États garant de la paix au Tadjikistan, je suis heureux de noter le rôle joué par mon pays à cet égard. Les efforts de médiation du Kirghizistan et du Président Akayev lui-même, ont permis de faciliter un accord important en mai de cette année qui a conduit à l'Accord général, à savoir la signature du Protocole sur les questions politiques. Néanmoins comme le montrent les événements du mois d'août, la paix au Tadjikistan est toujours extrêmement fragile et sa survie dépend

au premier chef des parties tadjikes elles-mêmes et de leur fidélité aux engagements qu'elles ont pris. Nous sommes convaincus que nos amis tadjiks seront en mesure de les tenir.

Les perspectives de consolidation de la paix au Tadjikistan dépendent dans une large mesure de la situation le long de la frontière tadjiko-afghane. Le conflit armé en Afghanistan est source de grande préoccupation pour les États de l'Asie centrale; il facilite la production et le trafic illicite des drogues et provoque l'afflux massif de réfugiés dans les pays voisins. Le Président et le Gouvernement kirghizes sont fermement convaincus qu'il n'y a qu'une seule solution au conflit afghan, à savoir une solution politique. Le problème peut être réglé grâce à la volonté politique des parties afghanes au premier chef et grâce à l'aide des États voisins qui ont une influence dans la région.

Nous n'avons pas perdu espoir de voir l'organisation de négociations directes inter-afghanes sous l'égide des Nations Unies afin de débattre des conditions d'un cessez-le-feu et de mesures ultérieures de nature à provoquer la réconciliation nationale. En novembre 1996, le Président Akayev a proposé de tenir ces négociations à Bishkek. Cette proposition a été ultérieurement réitérée lors de réunions tenues à New York sur l'Afghanistan par de hauts fonctionnaires et des experts. Sur la base de ces initiatives, le Président du Kirghizistan a lancé en août un appel aux parties au conflit ainsi qu'aux chefs d'État et de gouvernement concernés.

Le Kirghizistan n'ayant ni frontière commune avec l'Afghanistan ni d'autre intérêt en dehors du maintien de la sécurité régionale, estime que l'organisation de négociations inter-afghanes sous les auspices des Nations Unies fait partie intégrante de sa politique pacifique de relations de bon voisinage et de coopération. Le Kirghizistan est disposé à jouer le rôle impartial de médiateur et à offrir ses bons offices pour assurer le règlement pacifique de ce problème.

Conformément à sa politique de paix, le Kirghizistan a depuis 1995 activement encouragé au sein des Nations Unies l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, comme le reflète un certain nombre de documents de travail de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Comité préparatoire des Parties au Traité sur la non-prolifération, du Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devant se tenir en l'an 2000 et de la Commission du désarmement. Nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires qui représentent

une mesure importante de consolidation de la paix et constituent une toile de fond positive pour le processus de désarmement, aidera à consolider la paix et la sécurité dans la région et en fin de compte, dans le monde.

Avec l'entrée en vigueur des Traités de Pelindaba et de Bangkok, plus de 1,7 milliard de personnes vivront dans ces zones exemptes d'armes nucléaires. Ces territoires, auxquels il faut ajouter l'Antarctique, couvrent pratiquement tout l'hémisphère Sud. Il est essentiel que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer et promouvoir la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous espérons surtout qu'ici les États dotés d'armes nucléaires se montreront compréhensifs et qu'ils nous soutiendront. Au cours de la conférence internationale sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires qui s'est tenue à Tachkent, le Kirghizistan a proposé de convoquer une réunion consultative des cinq États de l'Asie centrale, des cinq États dotés d'armes, membres permanents du Conseil de sécurité et des représentants des Nations Unies en vue d'examiner les mesures pratiques pour faire de cette idée une réalité. La conférence a approuvé cette proposition.

Le Kirghizistan participe activement aux activités de maintien de la paix. Les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI au Tadjikistan comprennent l'un de nos bataillons. Le personnel militaire kirghize au sein du bataillon de maintien de la paix de l'Asie centrale a pris part aux manoeuvres communes organisées dans le cadre du programme de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) «Partenariat pour la paix». Le Kirghizistan est également membre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous sommes également intéressés par la formation d'une force de paix internationale, d'observateurs militaires et de personnel civil afin qu'ils soient aptes à participer aux opérations de maintien de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour demander aux Nations Unies et aux pays contributeurs de nous fournir une aide aussi importante que possible dans ce domaine.

Pour finir, je voudrais dire qu'il s'agit là d'une session décisive pour les Nations Unies. Je voudrais exprimer l'espoir que les intérêts de chaque pays et régions pourront être conciliés et qu'ils ne l'emporteront pas sur la responsabilité pour le bien de notre Organisation commune. Je voudrais achever ma déclaration sur cette note positive.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Honorable Janet G. Bostwick, Ministre des affaires étrangères des Bahamas.

Mme Bostwick (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ma délégation se félicite que votre grande expérience des affaires internationales et votre compétence diplomatique avérée conduiront les travaux de cette session à une fin heureuse. Je voudrais vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos devoirs et l'exercice de vos fonctions.

Je souhaite également exprimer les remerciements et les félicitations de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie qui a présidé notre Assemblée au cours de la cinquante et unième session avec dynamisme, compétence et détermination. Ayant eu l'honneur d'assumer la vice-présidence au cours de cette session, j'ai eu en particulier l'occasion d'apprécier ses contributions remarquables.

C'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à cette Assemblée et de féliciter notre nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan. Bien entendu, il ne nous est pas inconnu ayant servi fidèlement cette organisation pendant de nombreuses années. Nous sommes convaincus qu'il a la vision, la compétence et la détermination nécessaires pour conduire l'Organisation des Nations Unies à un moment où elle se prépare à relever les défis du nouveau millénaire. Je voudrais assurer le Secrétaire général de l'appui et la coopération continus du Gouvernement du Commonwealth des Bahamas.

Au nom du Gouvernement et du peuple bahamiens, je voudrais rendre hommage à notre ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. Les Bahamas souhaitent tout particulièrement rappeler et saluer les efforts inlassables qu'il a déployés pour chercher à rétablir la stabilité financière de notre Organisation.

Aujourd'hui, je réitère le voeu solennel qu'ont fait les Bahamas d'améliorer les prestations des soins de santé, l'éducation et la formation, de réduire le taux de criminalité et de chômage et d'éliminer la pauvreté et les logements insalubres, et d'axer ainsi principalement nos efforts au moment où nous guidons notre nation vers le nouveau millénaire. Nous nous engageons à responsabiliser pleinement les femmes et à assurer l'égalité entre les sexes alors que nous nous efforçons de faire évoluer une société dans laquelle nos enfants vivront avec espoir, une société dans laquelle il y aura des chances pour tous, et où les droits de l'homme, les valeurs fondamentales et la primauté du droit seront respectés.

M. Altangerel (Mongolie), Vice-Président, assume la présidence.

Les efforts que nous déployons au nom du peuple bahamien représentent également notre contribution aux efforts que doivent déployer collectivement les États Membres de l'ONU pour instaurer une société mondiale sûre, stable et productive afin que le progrès, la paix et le développement puissent devenir une réalité pour tous les peuples représentés ici. Nous nous engageons par conséquent à collaborer à la réforme indispensable de cette instance mondiale, pour que nous puissions atteindre ces objectifs.

L'une des plus graves menaces pour la qualité de la vie et le développement productif dans le monde est le comportement criminel. Parmi les principales priorités de mon gouvernement figurent la réduction et la prévention d'ensemble de la criminalité, sous toutes ses formes, y compris le trafic des drogues, le blanchiment de l'argent et le trafic illégal d'armes à feu, et évidemment, d'êtres humains. Ceux qui se livrent à de telles activités menaçantes ne respectent aucune frontière. Nous exhortons donc tous les États Membres, quels que soient leur taille ou leur pouvoir, à reconnaître que les moyens les plus efficaces pour réduire la criminalité tant au plan national qu'international passent par des efforts conjoints et la coopération.

Le Gouvernement bahamien appuie le renforcement de l'ordre juridique international contre la criminalité. Nous espérons également que la session extraordinaire sur la question des stupéfiants de 1998 fournira un nouvel élan et une nouvelle détermination pour lutter contre cette menace qui pèse sur toutes nos sociétés.

Mon gouvernement relance son appel pour qu'on s'attaque de toute urgence au problème croissant du trafic d'armes de petit calibre. Les Bahamas, qui ne fabriquent ni n'exportent d'armes, engagent les pays qui en fabriquent et en vendent à imposer des mesures de contrôle strictes et à fournir une aide aux États vulnérables pour réduire la menace que pose le trafic des armes.

Une autre préoccupation que partagent les pays du monde est celle que suscite la protection de l'environnement. Les Bahamas reconnaissent que la conservation et la protection de l'environnement soit d'une importance décisive pour le bien-être de notre peuple, et plus particulièrement pour les générations futures. En conséquence, notre processus de planification nationale comprend la sensibilisation de la communauté à l'environnement, des contrôles réguliers et l'application des lois pour la protection des ressources naturelles et la conservation de l'habitat. En

effet, au cours de cette année, le Gouvernement bahamien a promulgué des lois pour protéger notre paysage physique et prévenir la destruction de certaines espèces de nos arbres. La multiplication d'espaces verts et d'espaces de loisirs à l'intention de la population est un autre pilier de notre politique environnementale.

Le tourisme est l'industrie principale des Bahamas et cette industrie est en pleine expansion dans le monde. Nous savons tous, toutefois, que l'essor du tourisme ne se fait pas toujours en harmonie avec la protection et la conservation de l'environnement. Conscientes de cette réalité, les Bahamas, et ses partenaires régionaux, cherchent à mettre au point des stratégies, des politiques et des procédures qui permettront de faire en sorte que le développement continu de l'industrie soit compatible avec les normes de la viabilité de l'environnement. De même, la Communauté des Caraïbes a adopté une position régionale contre le transport de substances dangereuses et radioactives par la mer des Caraïbes, une préoccupation qui a déjà été évoquée dans cette instance.

Même si la notion du développement durable doit encore être mieux définie, mon Gouvernement estime que la réduction de la pauvreté et le développement social peuvent et doivent être réalisés en même temps que l'intégrité de l'environnement, la stabilité économique et l'amélioration des services de santé. La bonne intégration des économies en développement dans la mondialisation rapide du commerce mondial donnera, à notre avis, la mesure de nos succès dans ces domaines. Malheureusement, les événements de la dernière décennie n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes.

En dépit de la révolution technologique de cette dernière décennie et de la croissance rapide du commerce mondial, les avantages de la mondialisation de l'économie mondiale n'ont pas été équitablement répartis. Les pays en développement continuent d'être marginalisés bien que l'économie de marché s'étende à un rythme extraordinaire dans le monde.

La mondialisation peut offrir de grandes opportunités, à condition qu'elle soit gérée avec prudence et dans un plus grand souci d'équité, de moralité et, en fin de compte, de compassion. Un environnement favorable doit être créé pour permettre à tous de profiter pleinement des nouvelles possibilités qu'offre la mondialisation.

La vulnérabilité particulière des petites îles — leur prédisposition aux catastrophes naturelles, le fait que leur économie est dépendante des produits de base, la modicité

de leurs ressources humaines et matérielles — fait que l'enjeu des petits États insulaires dans la réalisation du développement durable est particulièrement important. Les Bahamas attachent donc une grande importance à l'examen en 1999 du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et demandent que des ressources extérieures soient mobilisées en vue d'en renforcer l'application. Nous sommes également heureux de constater que l'ONU envisage de mettre au point un indice de vulnérabilité. Nous saluons la proposition de réunir un groupe d'experts à la fin de l'année pour examiner diverses mesures, et nous attendons avec intérêt l'achèvement de l'étude technique en cours.

La mise au point d'un mécanisme tel que l'indice de vulnérabilité permettra d'atténuer l'inquiétude que les Bahamas ont exprimée à plusieurs reprises dans cette assemblée concernant l'utilisation persistante du produit national brut par habitant comme principal indice de richesse. Nous estimons que ce critère ne permet pas de bien mesurer le développement et qu'il ne respecte pas toujours les principes d'équité.

La vulnérabilité des petits États insulaires est douloureusement illustrée par la catastrophe naturelle qui se déroule sur l'île caraïbe de Montserrat, où l'activité volcanique a changé à tout jamais le paysage physique, sociologique et psychologique. En effet, la possibilité pour l'île d'assurer la survie et le développement de la population de Montserrat reste à déterminer. Le Gouvernement et le peuple bahamiens souhaitent exprimer leur solidarité avec la population de Montserrat et s'engagent à continuer de l'aider pendant cette période particulièrement difficile.

Nous sommes également conscients du fait que les catastrophes naturelles touchent pratiquement tous les États Membres de cette Organisation, grands ou petits, pays développés ou en développement. Récemment, les typhons en Asie du Sud-Est, les inondations en Europe orientale et centrale, dans les États du centre des États-Unis et dans les provinces du Canada et les tremblements de terre en Amérique du Sud, et plus récemment en Italie et en Indonésie, ont infligé des souffrances indicibles à des millions d'individus.

À l'aube du XXI^e siècle, nous devons évaluer comment cette Organisation peut se préparer au cours des trois prochaines années à entrer dans cette nouvelle ère de l'histoire de l'homme.

Depuis que le Commonwealth des Bahamas est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1973, mon

pays a réaffirmé lors des sessions successives de l'Assemblée l'importance de l'Organisation des Nations Unies et il s'est engagé à s'attacher avec les autres États Membres à respecter les principes et objectifs de la Charte.

À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général des propositions de réformes importantes qu'il a présentées et nous sommes prêts à participer à un examen constructif d'ensemble de ces propositions au cours de la présente session.

De l'avis de ma délégation, la réforme devrait avoir pour résultat final de nous doter d'une organisation renouée et plus efficace, qui soit pleinement à même de répondre aux exigences des Membres qu'elle sert. Parallèlement, la réforme n'aurait aucun sens si l'Organisation ne disposait pas d'une base financière stable lui permettant d'exécuter ses fonctions. C'est pourquoi il importe au plus haut point de trouver un moyen de surmonter la myriade d'obstacles qui ont empêché jusqu'à présent de résoudre les problèmes que posent la réforme du Conseil de sécurité et la situation financière de l'ONU.

Les Bahamas appellent instamment tous les États Membres à prendre l'engagement de régler la question de la réforme du Conseil de sécurité à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Le Gouvernement bahamien convient qu'il importe d'élargir la composition du Conseil de sécurité dans les deux catégories. Cet élargissement devrait néanmoins tenir dûment compte du principe de représentation équitable, du caractère universel de l'Organisation et de la nécessité de redresser les déséquilibres existants au niveau de la composition du Conseil.

Dans un monde qui est assailli au quotidien par les communiqués de presse relatant le drame des efforts déployés en vain pour préserver la paix entre les nations et même, entre des groupes ethniques ou religieux différents au sein des nations, il est souvent aisé d'oublier les succès qui ont été remportés par l'Organisation. Mon gouvernement se félicite du travail constructif qu'a réalisé l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le fait qu'un nombre croissant de pays sont désireux de coopérer avec l'ONU montre combien il importe que l'Organisation continue d'exécuter le mandat qui lui a été assigné dans ce domaine.

Nous notons avec intérêt que des succès ont été remportés dans certaines régions, notamment en Amérique centrale et également en Haïti, où le mandat de la Mission d'appui vient d'être prorogé. Le Gouvernement bahamien a toujours soutenu qu'un retrait prématuré d'Haïti risquerait

de remettre en question les progrès qui ont été accomplis dans ce pays au prix d'efforts considérables. Le flux constant de nombreux immigrants haïtiens aux Bahamas qui s'est récemment accéléré nous rappelle tristement que les difficultés rencontrées par Haïti dans sa marche difficile vers la stabilité politique et économique pourraient fort bien constituer un facteur de déstabilisation.

Mon gouvernement applaudit à l'heureuse négociation par la communauté internationale d'un traité d'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Il envisage de signer ce traité et de le ratifier dès que possible en espérant que ce traité recevra un plein appui, en particulier de la part des pays développés du monde. Mon pays a honoré la promesse qu'il avait faite l'an dernier de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et il envisage de le ratifier très prochainement, conformément à l'engagement qu'il a pris en vue de préserver les générations futures du fléau de la guerre nucléaire. Ces mesures, ainsi que d'autres, nous rapprochent encore davantage de l'élimination totale des armes de destruction massive.

Mon gouvernement est d'avis que l'ONU devrait être l'assise sur laquelle pourraient se fonder les aspirations de ses États Membres et qu'elle devrait représenter une lueur d'espoir pour tous ceux qui sont démunis dans le monde entier. Soyons donc déterminés à faire que cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale entre dans l'histoire comme ayant marqué un tournant déterminant dans les activités de l'Organisation. Elle devrait rester en mémoire comme la session où les États Membres ont pu atteindre un meilleur niveau de compréhension, de confiance, de coopération et de sens de l'action qui lui permettra de s'attaquer aux problèmes qui se posent à la communauté internationale.

Allocution de l'Honorable Serge Vohor Rialuth, Premier Ministre de la République de Vanuatu

Le Président par intérim (*interprétation du russe*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Vanuatu.

L'Honorable Serge Vohor Rialuth, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation du russe*) : Je souhaite la bienvenue au Premier Ministre de la République de Vanuatu, l'Honorable Serge Vohor Rialuth et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Vohor Rialuth (Vanuatu) : C'est un grand privilège qui m'est offert aujourd'hui, Monsieur le Président, de

vous saluer et de vous féliciter au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Vanuatu pour votre nomination à la présidence de cette auguste assemblée de l'Organisation des Nations Unies à une période critique de l'évolution de l'Organisation et de son rôle dans l'avenir des relations entre nos pays et peuples. Je voudrais vous assurer ici tout le soutien et la coopération que ma délégation et mon pays accorderont à vous-même ainsi qu'à votre pays, l'Ukraine, durant votre mandat de Président.

Je voudrais, par la même occasion, exprimer les plus vifs remerciements du peuple et du Gouvernement de Vanuatu au Président de la session précédente, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour le rôle qu'il a joué durant une période de l'histoire humaine qui sera marquée par une succession d'événements importants à la fois à l'échelle internationale et au niveau des différentes régions du globe.

C'est aussi une occasion spéciale pour moi de saluer le nouveau Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, et de réitérer le soutien de la République de Vanuatu à son mandat de Secrétaire général et, en particulier, aux nouvelles initiatives qu'il a entreprises ou qu'il s'est engagé à entreprendre dans le processus de dialogue et de consultation avec tous les pays Membres sur l'avenir de l'Organisation.

Après plus de 50 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies se retrouve confrontée à une situation économique et politique internationale de plus en plus complexe et particulièrement plus difficile pour les petits pays en voie de développement en général et surtout les petits pays insulaires les moins avancés, tels que la République de Vanuatu.

C'est une situation qui doit être reconnue comme un défi majeur à la communauté internationale qui mérite d'être relevé dans un cadre de coopération internationale plus engagée et plus favorable aux besoins particuliers des pays et populations victimes de la situation.

Pour la République de Vanuatu, la première priorité reste le développement économique et le bien-être social de la population dont plus de 80 % vivent dans les zones rurales ou des îles très éloignées du centre administratif et commercial.

Le maintien de la stabilité politique et de l'harmonie sociale dans le pays dépend et continuera de dépendre, largement et tout d'abord, des orientations et du processus de développement économique du pays. La rhétorique de certains partenaires en développement consistant à vouloir con-

ditionner leur assistance technique et financière à l'engagement politique des dirigeants de gouvernement et au maintien de la paix est sans fondement dans la région du Pacifique, puisqu'une telle rhétorique tend plutôt à remettre en cause l'intégrité même des dirigeants et leur engagement au développement socioéconomique de leurs pays respectifs.

Une vraie coopération internationale doit certes se fonder sur les besoins socioéconomiques prioritaires des pays en développement et sur les intérêts des bailleurs de fonds, mais elle doit surtout s'ancrer fermement dans le respect des principes de la souveraineté et la reconnaissance mutuelle de la compétence des autorités politiques nationales dans l'exercice de leurs fonctions de gouvernance. À la fois dans le cadre de sa restructuration et dans le contexte des nouveaux défis internationaux, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle principal dans la coopération internationale, compte tenu de ces nouveaux éléments.

À cet égard, le Gouvernement de Vanuatu accueille très favorablement l'initiative du Secrétaire général d'établir un compte spécial de développement en faveur des pays Membres en voie de développement. Je voudrais également évoquer ici l'importance et le rôle des instances régionales et sous-régionales dans le processus visant à établir et à renforcer la coopération internationale. Dans notre partie du monde, le Forum du Pacifique Sud et le groupe fer de lance mélanésien sont des exemples concrets et leurs initiatives méritent la reconnaissance et l'appui de la communauté internationale.

À l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'entrée en vigueur de la Charte de l'ONU, le 24 octobre 1995, le chef de la délégation de la République de Vanuatu déclarait de cette même tribune que la République de Vanuatu appuyait la réforme et la gestion rationnelle du système des Nations Unies. Je renouvelle aujourd'hui le soutien de mon gouvernement au Secrétaire général, Kofi Annan, et je tiens à le féliciter pour le courage et la volonté dont il a fait preuve dans la formulation et la mise en oeuvre de cette réforme capitale. Je partage entièrement le point de vue de notre Secrétaire général lorsqu'il souligne dans son rapport que «la réforme n'est pas un événement; c'est un processus» (A/51/950, par. 25).

Comme nul ne l'ignore, réformer dans le monde où nous vivons aujourd'hui constitue également, pour un État, la condition *sine qua non* d'une croissance et d'un développement économique et écologiquement durable. En effet, les défis mondiaux auxquels doivent faire face les États nécessitent une révision constante et une réforme permanente tant

des politiques de développement que des institutions mêmes de l'État afin que ces dernières deviennent des instruments adaptés et des outils bien aiguisés pour l'accomplissement de tâches particulières tout en contribuant à atteindre l'objectif de développement que nous nous sommes fixé.

Dix-sept ans après son indépendance, mon pays, Vanuatu, a fait de grands pas tant socialement qu'économiquement. Cependant, des défis disproportionnés auxquels un petit État insulaire, tel que Vanuatu, doit faire face, m'ont décidé à lancer, au début de cette année, un programme de réforme. Ce programme de réforme globale, comme nous l'appelons, couvre le secteur économique, tant formel qu'informel, et le secteur public au sens large du terme. Nous voulons, grâce à notre réforme, équiper notre pays de moyens à la mesure des défis majeurs de développement du XXIe siècle et éviter ou réduire les effets des dangers et risques, naturels et autres, qui guettent tout pays en voie de développement, et en particulier les petits pays insulaires.

Cette vision de l'avenir que nous avons déterminée et que nous voulons pour notre pays implique la création des conditions d'une économie dynamique dans laquelle le secteur privé sera le principal acteur; car, dans la majorité des cas, les tentatives d'un gouvernement acteur direct dans la production de biens et de services ont purement et simplement échoué. Elle implique également l'établissement et le développement de mécanismes institutionnels appropriés d'assistance technique et financière facilitant l'éclosion, le développement et l'épanouissement d'entreprises privées tout en rendant l'individu plus responsable.

Comme chacun le sait, créer les conditions de développement d'un secteur privé dynamique et moteur de croissance demeure cependant insuffisant lorsque l'on recherche un développement qui soit économiquement et écologiquement durable et équitable. En effet, dans notre cas, nous considérons la réforme et la revitalisation de l'État comme une autre condition *sine qua non* de notre développement durable et équitable.

De ce fait, il est capital de rendre l'administration publique plus efficace et de la libérer de toute interférence politique néfaste, contribuant ainsi à rétablir la transparence, la confiance, la stabilité et la sécurité des investissements privés. Notre réforme vise avant tout à éliminer les injustices présentes et non pas à en créer d'autres, ce qui constituerait un échec et une régression. Par cette réforme nous cherchons un développement équitable, c'est-à-dire qui tienne compte des besoins de développement de nos enfants et des générations à venir. La redistribution des bénéfices de la réforme, la situation des femmes, des enfants et autres

groupes désavantagés méritent d'être considérées sérieusement dans leur mise en oeuvre.

Assurer l'équité revient à accorder à l'éducation une priorité absolue, s'agissant de l'allocation des ressources disponibles car seule une éducation adaptée et de qualité permet de donner à chaque individu les moyens lui permettant de satisfaire ses besoins de base et de maintenir sa dignité.

Chacun sait que la décision du Conseil économique et social du 18 juillet dernier de retirer mon pays, la République de Vanuatu, de la liste des pays les moins avancés a été une surprise. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la position du Gouvernement de Vanuatu, telle que contenue dans les correspondances officielles de mon gouvernement au Secrétaire général, au Président du Conseil économique et social ainsi qu'à un certain nombre de pays amis Membres de l'ONU.

Tout en reconnaissant la nature délicate de la question, le Gouvernement de Vanuatu lance un appel solennel à l'Assemblée pour qu'elle veuille bien envisager le report de la question de retrait jusqu'en l'an 2000, date à laquelle les critères de détermination des pays les moins avancés devront être finalisés par le Comité de planification du développement.

Mon gouvernement vient de se lancer dans un programme de réforme globale et nous aurons besoin du soutien total de la communauté des bailleurs de fonds pour mettre en oeuvre notre réforme et équiper notre pays d'infrastructures adéquates indispensables à notre croissance. De même, durant la Conférence des Nations Unies relative aux petits États insulaires en développement, qui a eu lieu à la Barbade, il a été décidé de développer le critère de l'indice de vulnérabilité propre à cette catégorie de Membres des Nations Unies. Dans cette perspective, nous considérons la décision du Comité de planification comme prématurée et omettant totalement cette résolution des Nations Unies.

Enfin, avec plus de 80 % de notre population vivant en zone rurale d'une agriculture vivrière et de subsistance, une population expatriée fort bien rémunérée, une aide publique annuelle au développement égal au budget annuel de l'État et représentant 20 % du produit national brut, nous estimons que la décision du Comité de planification ne peut que provenir d'un manque d'informations adéquates.

Nous ne comprenons pas la différence de traitement entre certains pays les moins avancés se trouvant dans la même situation que Vanuatu et nous n'accepterons qu'un

traitement identique à celui accordé aux autres pays les moins avancés connaissant une situation identique à la nôtre, c'est-à-dire ceux réunissant deux des critères actuels de détermination de pays les moins avancés tels que figurant dans le rapport du Comité.

(L'orateur reprend en anglais)

Comme cela a été reconnu à la Conférence de Rio et à la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade, la question de l'environnement et de ses liens étroits avec la notion de développement est devenue très complexe et très délicate.

La convocation de conférences internationales et la formulation d'instruments internationaux tels que la Convention-cadre sur les changements climatiques témoignent clairement de l'importance que revêtent les questions de l'environnement dans nos efforts de développement.

Les petits États insulaires comme Vanuatu et d'autres îles du Pacifique ont pris des décisions difficiles pour mettre en application des mesures restrictives sur le plan interne afin de répondre à l'appel international en faveur de la protection de l'environnement. Nos gouvernements et nos nations ont également reconnu la nécessité d'élaborer un instrument juridique contraignant qui permettrait de veiller à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à un niveau internationalement acceptable.

Pour les pays insulaires du Pacifique, et en particulier pour les pays de faible élévation, le fait de ne pas régler cette question et ne pas parvenir à une solution acceptable pourrait remettre en question l'attachement de la communauté internationale, et constituer une grave menace pour la sécurité de nos îles et des générations futures.

La République de Vanuatu fait siens l'engagement et les initiatives qu'a pris l'Organisation des Nations Unies en faveur de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Le renforcement, depuis 1995, du système commercial international témoigne du désir de l'ONU de créer un cadre commercial mondial uniforme se fondant sur les règles et les obligations prévues dans la Déclaration de Marrakech et de l'effort qu'elle consent à cette fin.

Mon pays s'est lancé dans un processus plus large de consultations aux fins de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les défis et les occasions qu'offre ce nouveau système sont considérables, et, en conséquence, les petits pays comme le nôtre ont besoin de

temps pour adapter leurs politiques économiques aux obligations et aux exigences du système commercial international.

Dans ce contexte, afin de répondre aux exigences et aux obligations qu'impose ce nouveau système commercial international, nous souhaitons développer une approche commune de partenariat par l'intermédiaire du système des Nations Unies et de l'Union européenne. Si chacun de nous, et en particulier les petits États insulaires et les pays les moins avancés, reconnaît qu'il est nécessaire de parvenir à un accord avec l'OMC, nous ne pouvons et ne devrions pas permettre cependant que les exigences de celle-ci sur ces questions, dans lesquelles nous devons protéger nos préférences et nos intérêts commerciaux, exercent sur nous des pressions indues.

Ce que nous jugeons être néfaste ou mal adapté à notre situation dans l'Organisation mondiale du commerce doit donc être modifié afin que nos intérêts soient dûment pris en compte. Il faut que les petits États vulnérables se voient accorder suffisamment de temps pour réaliser des réformes pour assurer la compétitivité dans les domaines du commerce et des investissements afin de stimuler leur économie, notamment les efforts qu'ils font pour attirer des flux de capitaux privés et des investissements étrangers directs.

Je vais parler maintenant des relations qui s'établiront à l'avenir entre les 71 États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne une fois que la

quatrième Convention de Lomé prendra fin en l'an 2000. Après quelque 25 ans, il est important de faire le point et d'examiner les défis, les occasions et les faiblesses de la Convention en examinant le cadre actuel de coopération. Dans une perspective plus large de ces pays, il y a en général un grand désir et une ferme volonté de maintenir le cadre de coopération existant et de le renforcer dans les domaines politique, économique, commercial et d'aide au développement.

Je saisis l'occasion pour lancer un appel pressant à la communauté internationale pour qu'à cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, elle reconnaisse qu'il est des réalités qui continuent de justifier le maintien du partenariat existant entre les États de l'ACP et l'Union européenne au-delà de l'an 2000.

(L'orateur reprend en français)

Pour terminer, je voudrais réitérer le soutien de mon Gouvernement au processus de réforme de notre illustre organisation, qui a été lancé par S. E. M. Kofi Annan, afin de la porter à la hauteur des défis du XXIe siècle.

Le Président par intérim (*interprétation du russe*) :
Au nom de l'Assemblée, je remercie le Premier Ministre de la République de Vanuatu de la déclaration qu'il vient de faire.

L'Honorable Serge Vohor Rialuth, Premier Ministre de la République de Vanuatu, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 12 h 5.